

CESU Vie quotidienne

À quoi sert l’offre ?

Le CESU est un moyen de paiement aidé par le CSE Central qui permet de régler une prestation organisée par un organisme agréé de "Services à la personne" (entreprise, association) ou de rémunérer le salarié à domicile en emploi direct. Ce titre est nominatif et non cessible.

Services concernés

Ménage, repassage, aide à domicile, petits travaux, services à la personne, jardinage, soutien scolaire, garde d'enfants à domicile ou hors-domicile selon les règles CESU.

Qui peut en bénéficier ?

Les postiers selon conditions d'accès au dispositif.
Chaque postier peut bénéficier de CESU
Vie quotidienne.

Montant de l’aide

Jusqu'à 50 CESU par an d'une valeur faciale de 15 € par titre.
Participation du CSE Central à hauteur de 5 à 15€ en fonction de votre tranche de Quotient Familial.

Délai des commandes CESU

À partir du mois suivant votre demande, le CSE transmet les commandes au prestataire DOMISERVE qui assure l’expédition selon le format de la commande : ~72H
pour les E-CESU « e-Connect » ~15 jours pour les CESU « papier ».

Cumul possible

En fonction de votre situation :
CESU Parentalité, CESU aidant et BOE.

Utilisation du CESU

Utilisable tout au long de l’année en cours et jusqu’au 31 janvier de l’année suivante.

Les conditions principales

- Commande sur votre espace Kalidéa CSEC, possible toute l'année

Points de vigilance

- Demande à saisir avant le 19 du mois pour livraison le mois suivant.
- Possibilité d'annulation de commande sur votre espace avant le 19 du mois.

À retenir

Les CESU Vie quotidienne offrent une aide simple et modulable pour financer des services à la personne. (1) Pour plus d'informations se référer aux conditions d'utilisations de Domiserve.

Plus d’infos